



Conv n°DCC-2024-XXX

PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Dont le siège est fixé

Place de l'Europe – BP 458 – 39100 DOLE

Représentée par son Président Jean-Pascal FICHÈRE,

Mandaté par le Conseil Communautaire du 25 juin 2024,

D'une part,

Et

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
CEDEX

Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

L'École de Musique de Saint-Aubin

Dont le siège est fixé à Saint-Aubin (39410), en Mairie, 13 grande rue,

Représentée par son Président, Monsieur Olivier DURUPT,

Autorisé à contracter la présente convention

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

La gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de DOLE est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que le soutien aux écoles de musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) et de Saint Aubin.

Dans le but de maintenir l'harmonisation des tarifs entre ces différents équipements, et notamment entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole (CRD) et l'École de Saint-Aubin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient financièrement l'École de Saint-Aubin par le versement d'une compensation pour l'année 2024.

Article 2 : Montant de la compensation financière pour 2024

Le montant de la compensation financière pour 2024 s'élève à 5 000 € (forfait).

Article 3 : Date d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties.

Le versement de cette compensation financière interviendra après signature de la présente convention.

Fait à Dole, en 2 exemplaires,
le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Pour l'École de Musique de Saint-Aubin,

Le Président, Olivier DURUPT